Mercredi 15 Ramadhan 1431

49ème ANNEE



correspondant au 25 août 2010

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب ال

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ
		sus)	BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*

Tarif des insertions: 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret exécutif n° 10-196 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat
Décret exécutif n° 10-197 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat
Décrret exécutif n° 10-198 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-270 du 30 Journada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001 portant création de l'université de Laghouat
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de documentation et d'information auprès de la direction générale des douanes
Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de directeurs de la conservation foncière de wilayas
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère des ressources en eau
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin à des fonctions au ministère des transports
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des finances
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale des impôts au ministère des finances
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale des impôts au ministère des finances
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de chargés d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des régimes douaniers à la direction générale des douanes.	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des douanes	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur régional des douanes à Tamenghasset	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des domaines à la wilaya de Tissemsilt	37
Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de directeurs de la conservation foncière de wilayas	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'une inspectrice au ministère des ressources en eau	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de directeurs au ministère des transports.	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous- directeurs au ministère de la culture	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme	37

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DECRETS

Décret exécutif n° 10-196 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Vu le décret exécutif n° 10-44 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010 au ministre des finances ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Il est créé, au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement du ministère de la prospective et de la statistique, les chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

- Art. 2. Il est annulé, sur 2010, un crédit de cinq cent soixante dix sept millions soixante seize mille dinars (577.076.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.
- Art. 3. Il est ouvert, sur 2010, un crédit de cinq cent soixante-dix-sept millions soixante seize mille dinars (577.076.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la prospective et de la statistique et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.
- Art. 4. Le ministre des finances et le ministre de la prospective et de la statistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT "A"

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION VIII COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitement d'activités	89.049.000 44.300.000
31-03	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	5.167.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail Total de la 2ème partie	5.000

ETAT "A" (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULE EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.304.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.338.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.424.000
	Total de la 3ème partie	36.081.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.811.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.567.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	16.099.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	975.000
	Total de la 5ème partie	975.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (O.N.S)	380.000.000
	Total de la 6ème partie	380.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	4.400.000
	Total du titre III	576.076.000

JO	OURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°48	15 Ramadhan 1 25 août 2
ETAT "A" (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	1.000.000
		1.000.000
	Total de la sous-section I	577.076.000
	Total de la section VIII	577.076.000
	Total des crédits annulés	577.076.000
	ETAT "B"	
N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activités	89.049.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	44.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.167.000
	Total de la 1ère partie	138.516.000
	2ème Partie	120.210.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.304.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03 33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	33.338.000
	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.424.000

ETAT "B" (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.811.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.567.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
34-97	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	16.099.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	975.000
00 01	Total de la 5ème partie	975.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (O.N.S)	380.000.000
	Total de la 6ème partie	380.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	4.400.000
	Total du titre III	576.076.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
40.01		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	577.076.000
	Total de la section I	577.076.000
	Total des crédits ouverts	577.076.000

Décret exécutif n° 10-197 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992, notamment son article 81 ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Vu le décret exécutif n° 10-47 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'industrie et de la promotion de l'investissement;

Vu le décret exécutif n° 10-51 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme ;

Vu le décret exécutif n° 10-59 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — Il est créé, au sein des nomenclatures des budgets de fonctionnement des ministères ci-après, les chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret :

- ministère du tourisme et de l'artisanat ;
- ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Art. 2. — Il est annulé, sur 2010, un crédit de :

— un milliard sept cent soixante seize millions trois cent quarante deux mille dinars (1.776.342.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat et aux chapitres, tel que fixé par le décret exécutif n° 10-59 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010, susvisé, et dont les chapitres énumérés à l'état «A» annexé au présent décret,

- Cinq milliards, sept-cent-quatre-vingt quatre millions, soixante neuf mille dinars (5.784.069.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme et aux chapitres, tel que fixé par le décret exécutif n° 10-51 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010, susvisé, et dont les chapitres énumérés à l'état «A» annexé au présent décret.
- Deux milliards trente huit millions huit cent deux mille dinars (2.038.802.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement et aux chapitres, tel que fixé par le décret exécutif n° 10-47 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010, susvisé, et dont les chapitres énumérés à l'état «A» annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2010, un crédit de :

- deux milliards soixante sept millions six cent douze mille dinars (2.067.612.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et de l'artisanat et aux chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret.
- Trois milliards cinq cent quatre millions cent treize mille dinars (3.504113.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement et aux chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret.
- Quatre milliards vingt-sept millions, quatre cent quatre-vingt huit mille dinars (4.027.488.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et aux chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret.
- Art. 4. Le ministre des finances, le ministre du tourisme et de l'artisanat, le ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT «A»

	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	Ex-MINISTERE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel- Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités	89.800.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses	51.520.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.340.000
	Total de la 1ère partie	158.660.000
	3ème Partie Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	1.814.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale	35.343.000
33-04	Administration centrale – Contributions aux œuvres sociales	3.600.000
	Total de la 3ème partie	40.767.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais	23.570.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier	1.090.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.	4.340.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement	260.000
34-06	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	812.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile	2.330.000
34-92	Administration centrale – Loyers	800.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.	10.000
	Total de la 4ème partie	53.212.000
	5ème Partie	-
25.01	Travaux d'entretien	2 720 000
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles	2.730.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	230.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise (AND-PME)	105.000.000
	Total de la 6ème partie	335.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires	23.000.000
37-03	Subvention pour frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises	13.000.000
37-05	Administration centrale – Frais liés à l'exécution des mémorandums d'ententes dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PMEA	9,000,000
37-07	Administration centrale – Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	6.000.000
	Total de la 7ème partie	51.000.000
	Total du titre III	641.369.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais	
42.02	de formation	10.000.000
43-02	Administration centrale – Manifestation artisanales	3.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique	20.000.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM)	15.000.000
44-04	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (CAM)	124.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART)	30.000.000
44-07	Contribution aux pépinières d'entreprises	65.000.000
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de	
	communication	35.000.000
	Total de la 4ème partie	289.000.000
	Total du titre IV	302.000.000
	Total de la sous-section I	943.369.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités	340.831.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses	182.646.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	86.967.000
	Total de la 1ère partie	610.444.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial	5.678.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale	129.745.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat- Contribution aux œuvres sociales	1.676.000
	Total de la 3ème partie	137.579.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais	23.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier	5.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures	18.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes	28.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement	784.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile	3.408.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers	1.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	258.000
	Total de la 4ème partie	80.150.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles	4 000 000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	Total du titre III	832.973.000
	Total de la sous-section II	832.973.000
	Total de la section I	1.776.342.000
	Total des crédits annulés à l'ex-ministre de la petite et moyenne	1.770.342.000
	entreprise et de l'artisanat	1.776.342.000

ETAT «A»

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	Ex-MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel – Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités	236.200.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses	84.000.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	52.800.000
	Total de la 1ère partie	373.000.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents de travail	1.000.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels	810.000
	Total de la 2ème partie	1.810.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	6.700.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale	80.000.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales	8.000.000
	Total de la 3ème partie	94.750.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais	86.100.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier	15.810.000
34-03	Administration centrale – Fournitures	30.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes	69.740.000
34-05	Administration centrale – Habillement	928.000
34-07	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	1.500.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile	7.703.000
34-92	Administration centrale – Loyers	4.692.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise- Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	216.513.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles et leurs installations techniques	21.000.000
	Total de la 5ème partie	21.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	62.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	53.500.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	35.000.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la ville	20.000.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme	440.000.000
36-06	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	72.000.000
36-07	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme	95.000.000
36-08	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	80.000.000
	Total de la 6ème partie	857.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale – Conférences et séminaires	54.000.000
37-04	Administration centrale – Actions de sensibilisation	50.000.000
37-07	Administration centrale – Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée	5.000.000
37-08	Administration centrale – Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel Bahr	150.000.000
37-09	Administration centrale – Appui institutionnel à la mise en œuvre de la	
	politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Algérie	22 000 000
	Total de la 7ème partie	33.000.000
	Total titre III	1.856.573.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale – Bourses- Indemnités de stage- Présalaires – Frais de formation	41.000.000
43-03	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.125.000
	Total de la 3ème partie	54.125.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale – Contribution à l'agence nationale des déchets (A.N.D)	20.000.000
44-02	Administration centrale – Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT)	20.000.000
44-03	Administration centrale – Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	20.000.000
44-04	Administration centrale – Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	20.000.000
44-05	Administration centrale – Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	20.000.000
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA PARC	1.000.000.000
44-09	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique	976.000.000
	Total de la 4ème partie	2.076.000.000
	Total du titre IV	2.130.125.000
	Total de la sous-section I	3.986.698.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement – Traitement d'activités	345.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement – Indemnités et allocations diverses	164.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	96.000.000
	Total de la 1ère partie	605.000.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'environnement – Rentes d'accidents de travail	_
32-12	Services déconcentrés de l'environnement – Pensions de service et pour dommages corporels	_
	Total de la 2ème partie	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations à caractère familial	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement – Sécurité sociale	127.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement – Contribution aux œuvres sociales.	9.700.000
	Total de la 3ème partie	146.766.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement – Remboursement de frais	27.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement – Matériel et mobilier	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement – Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement – Charges annexes	22.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement – Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement – Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement – Loyers	2.020.000
	Total de la 4ème partie	93.960.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement – Entretien des immeubles et leurs installations techniques	15.750.000
	Total de la 5ème partie	15.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement – Conférences et séminaires	3.360.000
37-14	Services déconcentrés de l'environnement – Actions de sensibilisation	12.000.000
	Total de la 7ème partie	15.360.000
	Total du titre III	
	Total de la sous-section II	876.836.000 876.836.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés du tourisme – Traitement d'activités	389.500.000
31-22	Services déconcentrés du tourisme – Indemnités et allocations diverses	181.700.000
31-23	Services déconcentrés du tourisme – Personnel contractuel – Rémunérations,	101.700.000
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	53.400.000
	Total de la 1ère partie	624.600.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULE EN DA
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du tourisme – Prestations à caractère familial	8.700.000
33-22	Services déconcentrés du tourisme – Prestations facultatives	320.000
33-23	Services déconcentrés du tourisme – Sécurité sociale	142.700.000
33-24	Services déconcentrés du tourisme – Contribution aux œuvres sociales	11.560.000
	Total de la 3ème partie	163.280.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du tourisme – Remboursement de frais	24.675.000
34-22	Services déconcentrés du tourisme – Matériel et mobilier	2.040.000
34-23	Services déconcentrés du tourisme – Fournitures	20.750.000
34-24	Services déconcentrés du tourisme – Charges annexes	35.750.000
34-25	Services déconcentrés du tourisme – Habillement	580.000
34-92	Services déconcentrés du tourisme – Parc automobile	7.400.000
34-94	Services déconcentrés du tourisme – Loyers	1.530.000
34-98	Services déconcentrés du tourisme – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	93.205.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du tourisme – Entretien des immeubles	9.450.000
	Total de la 5ème partie	9.450.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-24	Services déconcentrés du tourisme – Frais liés à l'organisation des activités touristiques et des voyages	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	920.535.000
	Total de la sous-section III	920.535.000
	Total de la section I	5.784.069.000
	Total des crédits annulés à l'ex-ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme	5.784.069.000

ETAT «A»

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULE EN DA
	Ex-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel- Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités	293.331.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses	157.393.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.273.000
	Total de la 1ère partie	486.997.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Administration centrale – Pension de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.521.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	6.435.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives	154.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale	114.681.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales	10.500.000
	Total de la 3ème partie	131.770.000
	·	131.770.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais	80.000.000
34-01	Administration centrale – Matériel et mobilier	6.500.000
	Administration centrale – Fournitures	15.000.000
34-03	Administration centrale – Charges annexes	46.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes	765.000
34-05		
34-90	Administration centrale – Parc automobile	5.825.000
34-92	Administration centrale – Loyers	2.492.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires-Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	156.602.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULE EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles	17.600.000
	Total de la 5ème partie	17.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement	220,000,000
26.00	(ANDI)	220.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	203.332.000
	Total de la 6ème partie	423.332.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires	7.000.000
37-03	Administration centrale – Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.228.822.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais	
	de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (IANOR)	40.000.000
44-04	Contribution à l'institut national de la productivité et du développement industriel (I.N.P.E.D)	_
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (INAPI)	10.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	30.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	_
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	Total du titre IV	84.000.000
	Total de la sous-section I	1.312.822.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULE EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel- Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités	315.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses	126.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.000.000
	Total de la 1ère partie	453.000.000
	3ème Partie	133.000.000
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial	8.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives	_
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale	110.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales	_
	Total de la 3ème partie	118.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement	900.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile	_
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers	20.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	130.980.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	725.980.000
	Total de la sous-section II	725.980.000
	Total de la section I	2.038.802.000
	Total des crédits annulés à l'ex-ministre de l'industrie et de la promotion des investissements	2.038.802.000

ETAT «B»

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel – Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités	50.740.000
31-01	Administration centrale – Tranement d'activités	58.748.000
31-02	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations,	46.860.000
31 03	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.943.000
	Total de la 1ère partie	129.551.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents de travail	16.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels	16.000
	Total de la 2ème partie	32.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	834.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives	21.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale	25.745.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales	2.856.000
	Total de la 3ème partie	29.456.000
	4ème Partie	221.00000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais	36.942.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier	3.811.000
34-03	Administration centrale – Fournitures	6.996.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes	33.940.000
34-05	Administration centrale – Habillement	174.000
34-06	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère	171.000
34-07	artisanal	812.000
	touristique	1.479.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile	2.575.000
34-92	Administration centrale – Loyers	1.892.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	88.636.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles	5.730.000
	Total de la 5ème partie	5.730.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office national du tourisme	220.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	36.000.000
36-03	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme	47.500.000
36-04	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	40.000.000
	Total de la 6ème partie	343.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires	14.580.000
37-02	Administration centrale – Actions de sensibilisation	5.000.000
37-05	Administration centrale – Frais liés à l'exécution des mémorandums d'ententes dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine	2.000.000
	de l'artisanat	2.970.000
	Total de la 7ème partie	22.550.000
	Total du titre III	619.455.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	20.600.000
43-02	Administration centrale – Manifestation artisanales	3.000.000
43-03	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.125.000
	Total de la 3ème partie	36.725.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux associations d'utilité publique de l'artisanat	_
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM)	15.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers(CAM)	124.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART)	30.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale du développement touristique (ANDT)	_
44-06	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique	976.000.000
	Total de la 4ème partie	1.145.000.000
	Total du titre IV	1.181.725.000
	Total de la sous-section I	1.801.180.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du tourisme – Traitement d'activités	222.071.000
31-12	Services déconcentrés du tourisme – Indemnités et allocations diverses	27.986.000
31-13	Services déconcentrés du tourisme – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.420.000
	Total de la 1ère partie	254.477.000
	2ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
32-11	Services déconcentrés du tourisme – Rentes d'accidents de travail	_
32-12	Services déconcentrés du tourisme – Pensions de service et pour dommages corporels	_
	Total de la 2ème partie	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du tourisme – Prestations à caractère familial	_
33-12	Services déconcentrés du tourisme – Prestations facultatives	_
33-13	Services déconcentrés du tourisme – Sécurité sociale	5.500.000
33-14	Services déconcentrés du tourisme – Contribution aux œuvres sociales	_
	Total de la 3ème partie	5.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du tourisme – Remboursement de frais	775.000
34-12	Services déconcentrés du tourisme – Matériel et mobilier	120.000
34-13	Services déconcentrés du tourisme – Fournitures	1.750.000
34-14	Services déconcentrés du tourisme – Charges annexes	2.150.000
34-15	Services déconcentrés du tourisme – Habillement	4.000
34-91	Services déconcentrés du tourisme – Parc automobile	_
34-92	Services déconcentrés du tourisme – Loyers	126.000
34-98	Services déconcentrés du tourisme – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	4.985.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du tourisme – Entretien des immeubles	1.470.000
	Total de la 5ème partie	1.470.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-24	Services déconcentrés du tourisme – Frais liés à l'organisation des activités touristiques et des voyages	_
	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	266.432.000
	Total de la sous-section II	266.432.000
	Total de la section I	2.067.612.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	2.067.612.000

ETAT «B»

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités	340.925.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses	184.699.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.983.000
	Total de la 1ère partie	571.607.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.521.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	7.415.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives	159.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale	133.766.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales	12.444.000
	Total de la 3ème partie	153.784.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais	92.728.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier	7.089.000
34-03	Administration centrale – Fournitures	17.344.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes	56.800.000
34-05	Administration centrale – Habillement	905.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile	7.083.000
34-92	Administration centrale – Loyers	2.492.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	184.466.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles	17.600.000
	Total de la 5ème partie	17.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement des investissements (ANDI)	220.000.000
36-02	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	230.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise (AND-PME)	105.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	203.332.000
	Total de la 6ème partie	758.332.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires	19.420.000
37-02	Administration centrale – Subvention pour frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises	12,000,000
37-03	Administration centrale – Dépenses relatives au prix algérien de la	13.000.000
	qualité	3.000.000
37-04	Administration centrale – Frais liés à l'exécution des mémorandums d'ententes dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PME	6 020 000
37-05	Administration centrale – Dépenses relatives au prix national de	6.030.000
37 03	l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	6.000.000
	Total de la 7ème partie	47.450.000
	Total du titre III	1.735.760.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	9.400.000
	Total de la 3ème partie	9.400.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique	20.000.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (IANOR)	40.000.000
44-04	Contribution à l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED)	_
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (INAPI)	10.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	30.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF)	_
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de communication	35.000.000
44-09	Contribution aux pépinières d'entreprises	65.000.000
	Total de la 4ème partie	200.000.000
	Total du titre IV	209.400.000
	Total de la sous-section I	1.945.160.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités	315.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses	126.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations,	
	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	12.000.000
	Total de la Tele partie	453.000.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial	8.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives	_
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale	110.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales	_
	1	i .

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement	900.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile	_
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers	20.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	130.980.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	725.980.000
	Total de la sous-section II	725.980.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel- Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités	340.831.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses	182.646.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	86.967.000
	Total de la 1ère partie	610.444.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial	5.678.000
33-22	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives	480.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale	129.745.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales	1.676.000
	Total de la 3ème partie	137.579.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais	23.000.000
34-22	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier	5.200.000
34-23	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures	18.000.000
34-24	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes	28.000.000
34-25	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement	784.000
34-94	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile	3.408.000
34-95	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers	1.500.000
34-96	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	258.000
	Total de la 4ème partie	80.150.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	Total du titre III	832.973.000
	Total de la sous-section III	832.973.000
	Total de la section I	3.504.113.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement	3.504.113.000

ETAT «B»

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie Personnel – Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités	219.658.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses	61.354.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.487.000
	Total de la 1ère partie	317.499.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents de travail	984.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels	794.000
	Total de la 2ème partie	1.778.000
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial	6.700.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives	34.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale	70.513.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales	6.800.000
22 01	Total de la 3ème partie	84.047.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais	60.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier	12.500.000
34-03	Administration centrale – Fournitures	25.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes	45.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement	874.000
34-07	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	21.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile	6.200.000
34-92	Administration centrale – Loyers	3.600.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4ème partie	153.225.000

Total de la Sème partie Subvention au centre national de développement des ressources biologiques. 62.0 36-02 Subvention au centre national de développement des ressources biologiques. 35.3 36-03 Subvention à l'agence nationale des changements climatiques 20.0 36-05 Subvention à l'observatoire national de la ville 20.0 36-05 Subvention à l'observatoire national de la ville 20.0 36-06 Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme 36.0 36-07 Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme 447.5 36-08 Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme 40.0 Total de la 6ème partie Dépenses diverses 47.5 40.0 7ème Partie 27.0 40.0 7ème Partie 27.0 40.0	N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
Administration centrale - Entretien des immeubles et leurs installations techniques			
18.0 18.0			
Total de la Sème partie 18.0	35-01		18.000.000
Subvention au centre national de développement des ressources biologiques. 52.0		-	18.000.000
Subvention au centre national de développement des ressources biologiques. 62.0		6ème Partie	
36-02 Subvention au commissariat national du littoral			
Subvention au commissariat national du littoral	36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques.	62.000.000
36-03 Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	36-02		53.500.000
36-04 Subvention à l'observatoire national de la ville	36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	35.000.000
36-06 Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	36-04		20.000.000
Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme	36-05	Subvention à l'office national du tourisme	220.000.000
Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme	36-06	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	36.000.000
36-08 Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	36-07	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de	47.500.000
7ème Partie Dépenses diverses 37-03 Administration centrale – Conférences et séminaires	36-08	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	40.000.000
Administration centrale – Conférences et séminaires		Total de la 6ème partie	514.000.000
Administration centrale – Conférences et séminaires			
Administration centrale – Actions de sensibilisation		-	
Administration centrale – Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée			50.000.000
désignée			45.000.000
de lutte contre la pollution marine Tel Bahr	37-07		5.000.000
politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Algérie	37-08	Administration centrale – Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel Bahr	150.000.000
Total de la 7ème partie	37-09	politique d'aménagement et de développement durable du territoire en	
Total titre III		-	33.000.000
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle 43-01 Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires –		•	283.000.000
3ème Partie Action éducative et culturelle 43-01 Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires –		Total titre III	1.371.549.000
3ème Partie Action éducative et culturelle 43-01 Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires –			
Action éducative et culturelle 43-01 Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires –			
43-01 Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires –			
25.0	43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires –	25 000 000
43-03 Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	43-03	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et	25.000.000
			25.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique – Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale – Contribution à l'agence nationale des déchets	
44-02	(A.N.D)	20.000.000
44-02	Administration centrale – Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT)	20.000.000
44-03	Administration centrale – Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	20.000.000
44-04	Administration centrale – Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	20.000.000
44-05	Administration centrale – Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA PARC	20.000.000
44-09	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique	1.000.000.000
	Total de la 4ème partie	1 100 000 000
	Total du titre IV	1.100.000.000
	Total de la sous-section I	1.125.000.000 2.496.549.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement – Traitement d'activités	345.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement – Indemnités et allocations	
31-13	Services déconcentrés de l'environnement – Personnel contractuel –	164.000.000
	Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	96.000.000
	Total de la 1ère partie	605.000.000
	2ème Partie	
	Personnel – Pensions et allocations	
32.11	Services déconcentrés de l'environnement – Rentes d'accidents de travail	_
32.12	Services déconcentrés de l'environnement – Pensions de service et pour dommages corporels	_
	Total de la 2ème partie	_

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations à caractère familial.	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement – Sécurité sociale	127.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement – Contribution aux œuvres sociales	9.700.000
	Total de la 3ème partie	146.766.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement – Remboursement de frais	27.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement – Matériel et mobilier	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement – Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement – Charges annexes	22.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement – Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement – Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement – Loyers	2.020.000
	Total de la 4ème partie	93.960.000
	5ème Partie	93.900.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement – Entretien des immeubles et leurs installations techniques	15.750.000
	Total de la 5ème partie	15.750.000
	7ème Partie	13.730.000
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement – Conférences et séminaires	3.360.000
37-13	Services déconcentrés de l'environnement – Actions de sensibilisation	12.000.000
57 14	Total de la 7ème partie	15.360.000
	Total du titre III	876.836.000
	Total de la sous-section II	876.836.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.21	Personnel – Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés du tourisme – Traitement d'activités	167.429.000
31-22	Services déconcentrés du tourisme – Indemnités et allocations diverses	153.714.000
31-23	Services déconcentrés du tourisme – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	48.980.000
	Total de la 1ère Partie	370.123.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel – Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du tourisme – Prestations à caractère familial	8.700.000
33-22	Services déconcentrés du tourisme – Prestations facultatives	320.000
33-23	Services déconcentrés du tourisme – Sécurité sociale	137.200.000
33-24	Services déconcentrés du tourisme – Contribution aux œuvres sociales	11.560.000
	Total de la 3ème partie	157.780.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du tourisme – Remboursement de frais	23.900.000
34-22	Services déconcentrés du tourisme – Matériel et mobilier	1.920.000
34-23	Services déconcentrés du tourisme – Fournitures	19.000.000
34-24	Services déconcentrés du tourisme – Charges annexes	33.600.000
34-25	Services déconcentrés du tourisme – Habillement	576.000
34-92	Services déconcentrés du tourisme – Parc automobile	7.400.000
34-94	Services déconcentrés du tourisme – Loyers	1.404.000
34-98	Services déconcentrés du tourisme – Frais judiciaires – Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	420.000
	Total de la 4ème partie	88.220.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du tourisme – Entretien des immeubles	7.980.000
	Total de la 5ème partie	7.980.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-24	Services déconcentrés du tourisme – Frais liés à l'organisation des activités touristiques et des voyages	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	654.103.000
	Total de la sous-section III	654.103.000
	Total de la section I	4.027.488.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	4.027.488.000

Décrret exécutif n° 10-198 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-270 du 30 Journada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001 portant création de l'université de Laghouat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 01-270 du 30 Journada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié, portant création de l'université de Laghouat;

Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Journada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, notamment ses articles 3 et 25 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète:

Article 1er. — *L'article 1er* du décret exécutif n° 01-270 du 30 Journada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié, susvisé, est modifié, complété et rédigé comme suit :

"Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 03-279 du 24 Journada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, il est créé un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé : "l'université de Laghouat".

Le nombre et la vocation des facultés et instituts composant l'université de Laghouat sont fixés comme suit :

- Faculté de technologie ;
- Faculté des sciences ;
- Faculté de droit et des sciences politiques ;
- Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion;
 - Faculté des lettres et des langues ;
 - Faculté des sciences humaines et sociales ;
- Institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives".
- Art. 2. L'article 3 du décret exécutif n° 01-270 du 30 Journada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié, susvisé, est modifié, complété et rédigé comme suit :
- "Art. 3. Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret exécutif n° 03-279 du 24 Journada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le rectorat de l'université comprend, outre le secrétariat général et la bibliothèque centrale, quatre (4) vice-rectorats respectivement chargés des domaines suivants :
- la formation supérieure du premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation ;
- la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation ;
- les relations extérieures, la coopération, l'animation, la communication et les manifestations scientifiques;
 - le développement, la prospective et l'orientation".

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010.

Ahmed OUYAHIA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des commissions de recours au ministère des finances, exercées par M. Kamel Benmimoun, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur a l'inspection générale des services fiscaux, exercées par M. Abdelaziz Mahsas, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de documentation et d'information auprès de la direction générale des douanes.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre national de documentation et d'information auprès de la direction générale des douanes, exercées par M. Abdelkrim Laïb, appelé a exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes.

---*---

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes d'Alger-port, exercées par M. Slimane Zemouri, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à Tamenghasset, exercées par M. Ahmed Ben Youcef Ettayeb, appelé à exercer une autre fonction.

---*----

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de directeurs de la conservation foncière de wilayas.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la conservation foncière aux wilayas suivantes, exercées par MM:

- Slimane Guidoume, à la wilaya d'El Oued,
- Lakhdar Djaâlab, à la wilaya de Aïn Defla.

appelés à exercer d'autres fonctions

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère des ressources en eau.

----★----

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice des grands périmètres au ministère des ressources en eau, exercées par Mme Zakia Renaï, appelée à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin à des fonctions au ministère des transports.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin à des fonctions au ministère des transports, exercées par Mme et M.:

- Saida Belbouab, chargée d'études et de synthèse,
- Mohamed Djema, directeur de l'administration des moyens,

appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture, exercées par MM:

- Rachid Ferkous, sous-directeur de la diffusion du produit culturel,
- Mourad Chouihi, sous-directeur du soutien à la création artistique et de la condition des artistes,

appelés à exercer d'autres fonctions



Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme, exercées par M. Karim Chettouf, sur sa demande.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de directrice générale de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, exercées par Mme Fatma Charef, épouse Seddaoui.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin, à compter du 27 mai 2010, aux fonctions de chef de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, exercées par M. Larbi Bouabdallah, décédé.

---*----

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Moussa Benghouba est nommé sous-directeur de la mise en place du budget à la direction générale du budget au ministère des finances.

----*----

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Abdelaziz Mahsas est nommé directeur d'études à la direction générale des impôts au ministère des finances.

---*---

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés sous-directeurs à la direction générale des impôts au ministère des finances Melle, Mme et MM:

- Souhila Khedjadja, sous-directrice du traitement et de l'analyse de l'information,
- Hayet Mokrani, sous-directrice de l'application des systèmes informatiques,
- Samir Chebila, sous-directeur de la législation, de la réglementation et des procédures fiscales,
- Nourredine El-Hadjen, sous-directeur de la recherche de l'information et de la documentation,
- Mohamed Kebour, sous-directeur des études de fiscalité.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Kamel Benmimoun est nommé inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de chargés d'inspection a l'inspection générale des finances au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés chargés d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances, Mme et MM:

- Souad Kadri,
- Ayache Boulahia,
- Said Kaoudj,
- Ali Barkat,
- Abdelouahab Khichane,
- Mohamed Selahi,
- Mohamed Badaoui,
- Abdelhakim Aouchiche.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des régimes douaniers à la direction générale des douanes.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Slimane Zemouri est nommé directeur des régimes douaniers à la direction générale des douanes.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des douanes.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Ahmed Ben Youcef Ettayeb est nommé chargé d'inspection à l'inspection générale des douanes.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur régional des douanes à Tamenghasset.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Abdelkrim Laïb est nommé directeur régional des douanes à Tamenghasset.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des domaines à la wilaya de Tissemsilt.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Larbi Benturquia est nommé directeur des domaines à la wilaya de Tissemsilt.

Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de directeurs de la conservation foncière de wilayas.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés directeurs de la conservation foncière aux wilayas suivantes, MM:

- Slimane Draïoui à la wilaya d'El Oued,
- Slimane Guidoume à la wilaya de Aïn Defla,
- Lakhdar Djaâlab à la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Rafik Maâfa est nommé directeur de la conservation foncière à la wilaya de Khenchela.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant portant nomination d'une inspectrice au ministère des ressources en eau.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, Mme. Zakia Renaï est nommée inspectrice au ministère des ressources en eau.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de directeurs au ministère des transports.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés directeurs au ministère des transports Mme et M.

- Saida Belbouab, directrice des transports terrestres et urbains,
- Mohamed Djema, directeur de l'administration générale.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous- directeurs au ministère de la culture.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés sous-directeurs au ministère de la culture, MM :

- Rachid Ferkous, sous-directeur du soutien à la création artistique et de la condition des artistes,
- Mourad Chouihi, sous-directeur de la diffusion du produit culturel.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Yacine Lakhal est nommé sous-directeur du contrôle de la qualité des réalisations au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Arrêté du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au 31 mars 2010 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Par arrêté du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au 31 mars 2010, la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de l'habitat et de l'urbanisme est fixée, en application des dispositions

de l'article 4 du décret exécutif n° 99-243 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 octobre 1999 fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de recherche scientifique et de développement technologique, comme suit :

A) Au titre de l'administration centrale du ministère de l'habitat et de l'urbanisme, Mme. et MM. :

- Saliha Bellouchrani, directrice de la recherche et de la construction, présidente;
- Seddik Hamache, sous-directeur des instruments d'urbanisme;
- Kamel Nasri, sous-directeur de la recherche et de la technologie de la construction.

- B) Au titre des établissements et organismes relevant du secteur :
- 1 Des représentants des établissements et organismes choisis en raison de leur domaine de compétence, Mme. et MM. :
- Hamid Azzouz, président directeur général du centre de contrôle technique de la construction Chlef (C.T.C Chlef);
- Boumediène Oukaci, président directeur général du centre de contrôle technique de la construction centre (C.T.C Centre);
- Abdelhafidh Aïmeur, directeur général du laboratoire national de l'habitat et de la construction (L.N.H.C);
- Malika Messaoud Nacer, présidente directrice générale du centre national de l'ingénierie de la construction (C.N.l.C);
- Mohamed Belazougui, directeur du centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S);

- Hamid Afra, directeur du centre national d'études et de recherche intégrées du bâtiment (C.N.E.R.l.B);
- Tahar Bouchakour, directeur général du bureau d'études de recherche et engineering général (BEREG).
- 2 Des personnalités choisies par le ministre en raison de leur compétence scientifique, MM. :
- Djillali Benouar, professeur à l'université des sciences et de technologie Houari Boumediène (USTHB), Alger;
- Mohamed Tahar Abadlia, professeur à l'université de Boumerdès.

Les dispositions de l'arrêté du 7 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 18 janvier 2005 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de l'habitat et de l'urbanisme sont abrogées.